

RECHERCHE D'UN.E EXPERT.E

Marché de faible montant de services portant sur une mission de synthèse et de rédaction du deuxième numéro de la collection « Actimédia », développée par le Conseil Supérieur de l'éducation aux médias, consacré à la consommation en ligne.

Cahier spécial des charges

1. Pouvoir Adjudicateur :

Communauté française, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Conseil Supérieur de l'éducation aux médias représentée par Patrick Verniers, Directeur

2. Législation applicable :

- Les articles 1 à 11, 13, 15 à 16 et 92 de la loi du 17 juin 2016 relatives aux marchés publics ;
- Les articles 4 §3, 6, 7 et 124 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- Les articles 5, 6 §5, 44 §1^{er} de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
- L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétences et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains membres du personnel du Ministère de la Communauté française ;

3. Objet du marché

Le marché est un marché public de services portant sur une mission de synthèse et de rédaction du deuxième numéro de la collection « Actimédia », développée par le Conseil Supérieur de l'éducation aux médias, consacré à la consommation en ligne.

En septembre 2025, le Conseil Supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) a lancé une nouvelle collection nommée « Actimédia ». Cette collection vise à proposer des outils d'éducation aux médias directement exploitables par les élèves de l'enseignement obligatoire.

Après un [premier numéro sur la protection des données](#), réalisé en collaboration avec l'Autorité de la Protection des données, le CSEM souhaite développer un deuxième numéro sur « **la consommation en ligne chez les jeunes** ». La présente mission porte sur la rédaction de ce numéro.

Il s'agit principalement d'une mission de recherche, de synthèse et de rédaction dans le cadre d'un travail collaboratif. À ce titre, l'expert-e devra :

- participer à la construction du scénario pédagogique de l'outil en collaboration avec le comité d'accompagnement, composé de membres du CSEM ;
- effectuer des recherches dans la littérature pédagogique et scientifique en lien avec la thématique de l'outil à créer pour alimenter les travaux du comité d'accompagnement ;
- rédiger progressivement un document écrit respectant le scénario pédagogique ;

Ce dernier sera basé sur un format original proposé par l'expert-e et adapté aux objectifs définis plus haut (ex. : jeu de plateau ou jeu de rôle sur la thématique).

La mise en page, l'impression et les éventuels développements web nécessaires ne font pas partie de la mission.

Profil du candidat

- L'expert-e n'est pas membre du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, ni effectif-e, ni suppléant-e.
- Il-elle est diplômé-e de l'enseignement supérieur et possède une expertise suffisante en communication, en pédagogie et en éducation aux médias, des excellentes capacités rédactionnelles ainsi qu'une maîtrise correcte de l'outil informatique.
- Une expérience dans la rédaction d'outils d'éducation aux médias constitue un atout.
- Une expérience dans la rédaction d'outils pédagogiques à l'attention du public de l'enseignement obligatoire constitue un deuxième atout.

La collection « Actimédia »

Le public

L'outil s'adresse à un public scolaire. Il est destiné à être pris en main directement par les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire.

Ce deuxième numéro de la collection se centrera sur des attendus à travailler en 1^{ère} et 2^e secondaire. Les référentiels du Tronc commun indiquent en effet que c'est dans ces 2 années scolaires que l'on peut trouver le maximum d'attendus en lien avec la consommation des jeunes en ligne.

Le format

Le format de cette collection est hybride et combine une version imprimée de l'outil, à exploiter dans un mode « débranché », un espace numérique contenant un certain nombre d'activités liées à la thématique et des contenus audiovisuels, créés notamment en collaboration avec la RTBF pour compléter l'exploitation de la thématique. Le deuxième numéro de la collection permettra de continuer d'expérimenter ces différents formats.

Méthodologie de travail

Le CSEM sera chargé de la coordination des différentes phases de création. Pour opérationnaliser cette création, un comité d'accompagnement est constitué. Il sera chargé de la réflexion sur le contenu, le format, le scénario pédagogique, le respect des attendus disciplinaires à travailler...

L'expert-e désigné-e travaillera, dans la phase de rédaction, en interaction avec la Direction d'Appui du CSEM. Le travail sera suivi par un comité d'accompagnement qui permettra d'opérer des choix en termes de scénario et de contenus à développer.

La thématique du deuxième numéro de la collection : la consommation en ligne des jeunes

Dans une perspective d'éducation aux médias, l'outil abordera la thématique de la consommation en ligne et se composera d'activités inédites d'analyse et de production médiatique abordant les trois dimensions des médias :

- informationnelle, en apprenant à mettre en relation la forme, le contenu et les signes qui composent un média ;
- technique, en découvrant et en comprenant les processus techniques nécessaires à la manipulation et la création des médias ;
- sociale : en identifiant et en appréhendant les acteur·rice·s des médias, leurs intentions, les valeurs véhiculées, etc.

Les objectifs pédagogiques de cet outil, fixés par le comité d'accompagnement sont les suivants :

- analyser les stratégies commerciales et publicitaires en ligne ;
- comprendre les mécanismes d'influence (publicité ciblée, influenceurs, placements de produits, promotions personnalisées) ;
- questionner les pratiques de consommation numérique et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- identifier les enjeux liés aux données personnelles dans le cadre du commerce en ligne ;
- adopter une attitude critique et responsable face aux offres, abonnements et achats numériques ;
- développer des pratiques de consommation éclairées, responsables et autonomes.

Ces objectifs sont en lien avec les attendus des disciplines du Tronc commun : Français, Éducation à la philosophie et à la citoyenneté, Formation économique et sociale, Formation manuelle, technique, technologique et numérique. La brochure thématique [« L'éducation aux médias dans les référentiels du Tronc commun »](#), éditée par le CSEM, liste l'ensemble des attendus du Tronc commun en lien direct avec l'éducation aux médias.

Ils sont également en lien avec les enjeux pédagogiques développés à la fin de l'enquête publiée par Média Animation en décembre 2025 : [#Génération 2024 : les jeunes et la consommation en ligne](#).

La liste d'objectifs n'est pas exhaustive et pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'identification des attendus du Tronc commun à travailler et de l'avancement du travail et des discussions avec le comité d'accompagnement lors de l'élaboration du scénario pédagogique de l'outil.

4. Durée du marché

Le présent marché prévoit que la mission **commencera le 24/04/2026 et se terminera le 03/07/2026.**

5. Modalités, lieu et délai d'exécution

L'expert·e assistera aux réunions du comité d'accompagnement au rythme d'une à deux réunions par mois, durant les 2 mois et demi de la mission, en distanciel (visioconférence) ou en présentiel (au Ministère de la FW-B à Bruxelles). Une première réunion de lancement de la mission est programmée le 24/04/2026 à 11h (en présentiel au Ministère de la FWB ou en visioconférence)

Les moments entre les réunions seront consacrés à la collecte d'informations en lien avec la thématique à développer dans l'outil et à la rédaction des contenus. Il·elle adaptera les contenus en fonction des remarques du comité d'accompagnement.

L'expert·e sera enfin tenu·e par un devoir de réserve et ne peut ni divulguer, ni utiliser ses travaux en cours de rédaction.

Le volume de travail nécessaire à la réalisation de la mission est estimé à **30 journées de travail**,

comprenant les différentes tâches et missions décrites ci-dessus.

6. Détermination des prix

Le marché est à prix global. Sont inclus dans les prix tant unitaires que globaux, tous les frais, mesures et impositions quelconques inhérents à l'exécution du marché.

Procédure par facture acceptée : valeur estimée du marché inférieure à 10.000 euros TVAC.

7. Critères d'attribution du marché

La mission sera attribuée à la candidature qui aura obtenu la meilleure appréciation par un jury composé par le CSEM, au regard des critères d'attribution suivants :

- Prix : 40 points
- Expertise en synthèse et capacités rédactionnelles : 30 points
- Expertise en éducation aux médias : 20 points
- Expertise en pédagogie : 10 points

Méthode d'évaluation du critère prix

Points X = (Prix O TVAC x Point max.) / Prix X TVAC

Points X = Points attribués au candidat X

Prix O = Prix remis le plus bas

Prix X = Prix remis par le candidat X

Point max. = Le nombre de points maximum attribué pour le critère concerné (40 points)

Méthode de calcul/d'évaluation du critère d'attribution 2 (Expertise en synthèse et capacités rédactionnelles) :

Excellent : 30 points ; Très bon : 25 points ; Bon : 20 points ; Satisfaisant : 15 points ; Insatisfaisant : 5 points ;

Méthode de calcul/d'évaluation du critère d'attribution 3 (Expertise en éducation aux médias)

Excellent : 20 points ; Très bon : 15 points ; Bon : 10 points ; Satisfaisant : 5 points ; Insatisfaisant : 2 points ;

Méthode de calcul/d'évaluation du critère d'attribution 4 (Expertise en pédagogie)

Excellent : 10 points ; Très bon : 8 points ; Bon : 7 points ; Satisfaisant : 6 points ; Insatisfaisant : 2 points ;

Sur la base des candidatures écrites et en cas d'égalité, un jury constitué de représentant-e-s du CSEM rencontrera éventuellement les candidat-e-s concerné-e-s avant de désigner l'expert-e retenu-e pour exécuter la mission.

8. Modalités de remise de votre offre

Votre offre doit comporter :

- [le formulaire d'offre complété à télécharger ici](#) ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae incluant un relevé des publications ou expériences utiles en lien avec la mission ;
- 3 exemples de productions écrites, ou de liens permettant de les consulter (articles, dossiers, etc.) ;
- une production personnelle d'une page A4 proposant un projet sommaire de scénario pédagogique d'une activité de 50 min. ayant pour objet un ou plusieurs objectifs pédagogiques cités ci-dessus (dans la partie « la thématique du deuxième numéro de la collection : la consommation en ligne des jeunes »)

Elle doit être adressée par courriel au plus tard le **lundi 20 avril 2026 à 13h** à :

- Damien Haenecour, chargé de mission : damien.haenecour@cfwb.be
- Alyssia Ricci, chargée de mission : alyssia.ricci@cfwb.be
- Laurent Abraham, Assistant expert : laurent.abraham@cfwb.be

9. Durée de validité de l'offre

30 jours calendrier à compter de la date limite de réception des offres.

10. Cession des droits intellectuels

Les droits de propriété intellectuelle portant sur les œuvres, en ce compris les documents préparatoires, créées par l'adjudicataire, ses consultants ou sous-traitants en exécution du présent marché seront, au fur et à mesure de leur création, cédés de manière exclusive au pouvoir adjudicateur. Le prix de cette cession, valable pour toute la durée des droits d'auteur et pour le monde entier, est compris dans le prix du présent marché.

La cession englobe l'ensemble des droits patrimoniaux (reproduction, communication, diffusion) sur les œuvres et permet au pouvoir adjudicateur à procéder à des modifications raisonnables des œuvres.

Les œuvres seront considérées comme achevées à la livraison du présent marché.

de l'exploitation de l'œuvre, le nom de l'adjudicataire sera mentionné de la façon suivante : Rédaction : (nom et prénom de l'adjudicataire)

L'adjudicataire garantit que les fournitures, services et œuvres qu'il-elle serait amené-e à livrer au pouvoir adjudicateur ne constituent pas une contrefaçon de droits de propriété intellectuelle et ne violent aucun droit appartenant à des tiers (notamment droit à l'image).

L'adjudicataire assurera à ses propres frais et sans limitation de montant la défense du pouvoir adjudicateur dans toute action visant à faire valoir que les fournitures, services ou œuvres du présent marché sont constitutifs d'une contrefaçon d'un droit intellectuel. L'adjudicataire paiera ce qui sera accordé aux tiers dans le cadre de ladite action.

11. Réception

À l'expiration du délai de trente jours qui suivent le jour fixé pour l'achèvement de la totalité des services, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception ou de refus de réception du marché. Sauf

disposition contraire dans les documents du marché, la réception des services décrite au présent paragraphe est définitive.

12. Modalités de vérification

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification des services de 30 jours de calendrier à compter de la date de la fin de ceux-ci. Ce délai prend cours pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la liste des services prestés ou de la facture.

13. Paiement

Le pouvoir adjudicateur procèdera au paiement du prix convenu dans les 30 jours calendrier à dater de la fin de la vérification visée au point précédent, et pour autant qu'il soit en possession de la facture datée

Le paiement de la mission sera effectué en 1 tranche, au terme de la mission, à l'issue de la rédaction du dossier complet.

14. Amendes, pénalités et résiliation

Le pouvoir adjudicateur est en droit de résilier le marché en cas de non-respect par l'adjudicataire des dispositions du présent document, moyennant une mise en demeure préalable, si l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des justifications non acceptées par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 15 jours suivant la date de l'envoi de la mise en demeure.

En tout état de cause, une amende équivalente à 0,1 % du montant initial du marché sera due par jour de retard.

15. Compétence juridictionnelle

En cas de litige, les parties devront d'abord tenter de trouver une solution à l'amiable.

Le présent contrat est interprété et exécuté conformément au droit belge.

Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, rôle francophone, sont seuls compétents pour connaître des litiges relatifs à l'exécution du présent marché, y compris en cas de procédure en référé.

Patrick Verniers
Directeur